

Embassy of Algeria
to Japan



سفارة الجزائر
باليابان

在日アルジェリア大使館

Communiqué

Etablissement du passeport biométrique

L'Ambassade d'Algérie à Tokyo rappelle à l'intention des ressortissants immatriculés auprès de ses services que l'opération d'enregistrement des demandes et de délivrance du passeport biométrique est entrée en vigueur depuis le 15 Août 2013.

Afin d'éviter tout désagrément du aux délais d'attente pour l'obtention du nouveau passeport, les ressortissants qui n'ont pas encore constitué leurs dossiers de demande sont invités à le faire dès à présent. Les enfants mineurs sont concernés par cet appel .

Sont concernés également les détenteurs de modèles de passeports actuels, venant à expiration en Novembre 2015.

Le formulaire de demande et les informations sur la constitution du dossier sont disponibles sur le site internet de l'Ambassade :

www.algerianembassy-japan.jp

Le dépôt des dossiers s'effectuera uniquement sur R.D.V

Pour tout complément d'information, vous pourrez contacter le service consulaire de l'Ambassade.

Le Service Consulaire